

Cookies et tracking : la Cnil a mis en demeure une vingtaine de sites | Le Net Expert Informatique

Cookies et tracking : la Cnil a mis en demeure une vingtaine de sites

La Cnil publie un premier bilan de ses contrôles sur l'application de la loi relative aux cookies et au tracking publicitaire sur les sites web. La Commission a mis en demeure une vingtaine de sites qui se contentent d'informer l'utilisateur mais ne prennent pas en compte son consentement.

Manifestation la plus visible des évolutions autour des données personnelles : aujourd'hui, les sites qui vous traquent et ont recours à des cookies prennent la peine de vous le dire. Depuis un peu plus d'un an, l'entrée en vigueur des lois européennes a poussé de nombreux sites web à signaler aux utilisateurs qu'ils avaient recours à des cookies et autres outils de traçage des utilisateurs dans un but commercial, le plus souvent grâce à un bandeau s'affichant sur le site lors de la première visite.

Mais pour la Cnil, cela ne suffit pas. En effet la commission Nationale Informatique et Liberté explique dans son bilan avoir mis en demeure une vingtaine d'éditeurs de se mettre en conformité avec la loi dans un délai déterminé. En effet, la Cnil rappelle qu'il ne s'agit pas uniquement d'informer l'utilisateur mais bien de recueillir le consentement avant de déposer les cookies, et donc d'offrir à l'internaute la possibilité d'opter lors de sa visite du site.

Bientôt plus de contrôles

« En effet, si certains sites ont apposé un bandeau informant les internautes que des cookies sont déposés sur leur ordinateur, aucun des sites contrôlés n'attend d'avoir recueilli le consentement des internautes avant de déposer lesdits cookies. » La Cnil précise également que renvoyer l'internaute aux paramètres de son navigateur n'est pas une attitude valable à l'égard de la loi.

Au cours de l'année 2014, la Cnil a effectué au total 24 contrôles sur place, 27 contrôles en ligne et deux auditions afin de s'assurer du respect des règles en vigueur. Et la Commission entend bien poursuivre sur sa lancée : elle a récemment annoncé vouloir augmenter le nombre de ses contrôles sur les domaines relevant de sa juridiction. La Cnil tiendra notamment une session de question/réponse sur ce sujet aujourd'hui à 13h via son compte Twitter, @Cnil.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source :

<http://www.zdnet.fr/actualites/cookies-et-tracking-la-cnil-a-mis-en-demeure-une-vingtaine-de-sites-39821796.htm>